



Comité de Direction de l' AISOL
1863 Le Sépey

Le Sépey, le 8 octobre 2024

***Le Comité de direction aux membres
du Conseil Intercommunal de l' AISOL***

Préavis n° 2/2024 du Comité de direction au Conseil Intercommunal de l' Association Intercommunale Scolaire les Ormonts - Leysin concernant le budget 2025

Madame la Vice-Présidente,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Le Comité de direction de l' Association Intercommunale Scolaire les Ormonts - Leysin a l' avantage de vous soumettre, pour approbation, son projet de budget pour 2025.

En 2008, la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des finances (CDF) a édité un nouveau modèle comptable harmonisé de deuxième génération « MCH2 » pour le secteur public. Ce modèle a pour objectifs de renforcer l' harmonisation de la présentation des comptes et de se rapprocher des normes internationales. La situation financière des communes et des associations de communes sera ainsi plus transparente et sa lecture plus aisée pour chaque citoyenne et citoyen. Le MCH2 comporte un nouveau plan comptable et des recommandations pour la comptabilisation. Il a déjà été adopté par tous les cantons et la plupart des communes suisses.

Toutes les communes, fractions de communes, ententes et associations de communes devront franchir le pas et passer au MCH2. Une vingtaine de communes dites « pilotes » tient déjà ses comptes en MCH2 depuis le 1er janvier 2024. Une période transitoire de trois années est ensuite prévue durant laquelle les communes et associations de communes vaudoises pourront soumettre leurs comptes selon le PCV ou selon le MCH2. Dès l' exercice 2027, les bases légales cantonales ne permettront plus aux communes de tenir leurs comptes en MCH1. Par conséquent, les budgets communaux 2027 devront tous être conformes aux nouvelles exigences MCH2.

Notre association a choisi son année de passage au MCH2 et s' est engagée à présenter ses comptes selon le nouveau référentiel comptable dès le 1er janvier 2025. Les personnes en charge de la comptabilité devront intégrer de nouvelles pratiques et se conformer à de nouvelles exigences en matière de présentation des comptes.

Le budget qui vous est présenté correspond aux nouvelles règles en matière de présentation des comptes. Pour cet exercice et également afin de faciliter la comparaison du budget avec les années précédentes, le budget 2025 selon l' ancienne mouture MCH1 est annexée.

Le nouveau plan comptable de l' AISOL comprend 2 chapitres :

- La Formation
- La Santé

Pour le premier « La Formation », il se décline en sous-chapitres, dont les dénominations sont les suivantes :

- 21 - Scolarité obligatoire
 - 212 - Degré primaire
 - 213 - Degré secondaire
 - 217 - Bâtiments scolaires
 - 218 - Accueil de jour
 - 219 - Ecole obligatoire, non mentionné ailleurs

Pour le deuxième « La Santé » :

- 43 - Prévention

La nouvelle structure permet une ventilation des charges et des produits plus fine. Cette évolution apporte une meilleure lecture des états financiers et une plus grande transparence.

Globalement, le budget 2025 est relativement stable par rapport au budget 2024. Les charges passent de CHF 3'549'616 à CHF 3'577'884. Cette variation s'explique principalement par la hausse du coût des transports (KCHF +58), liée principalement au prix des abonnements Mobilis. La baisse du coût des repas permet d'en réduire l'impact (KCHF -40), car un plus grand nombre d'élèves prend son pique-nique.

En raison du passage à MCH2, les commentaires se limitent aux éléments ci-dessous :

Le poste 21930 – Camps scolaires augmente légèrement par rapport au précédent budget. Le nouveau camp poly sportif pour les élèves de 10^{ème} a été mis en place et remporte un vif succès. A noter que les montants importants mis à disposition par l' AISOL démontrent sa volonté de mettre en place une offre extra-scolaire attrayante et généreuse. Pour rappel, l' AISOL met à disposition gratuitement ses locaux, tant que possible, pour faciliter l'organisation et la mise en place des activités proposées dans la majorité des cas par des personnes privées sur les 3 sites, et permettre ainsi de proposer des cours à moindre coût.

Activités	Budget 2025	Budget 2025 PROPOSITION	
Voyages	68 130	70 000	
Course d'école	14 455		413 élèves de 1P à 8P. CHF 35.- par élève
Camp Estavayer	18 480		56 élèves de 9VP-VG. Coût par élève de CHF 330.- participation des parents de CHF 80.- coût des accompagnants pris en charge par l'Etat
Camp Polysportif	11 730		51 élèves de 10VP-VG. Coût par élève de CHF 230.- participation des parents de CHF 80.- coût des accompagnants pris en charge par l'Etat
Voyages d'étude 11VP et VG	13 115		61 élèves de 11VP-VG. CHF 215.- par élève
Camp primaire	10 350		CHF 150.- par élève. 2 à 4 classes du primaire partent en camp la même année pas de subvention course d'école pour la classe qui part en camp 23 élèves par classe en moyenne (budget basé sur 3 classes)
Ski	57 448	60 000	
Cours de ski	50 870		CHF 12'000.- pour les cours des secondaires (282 élèves) + CHF 130.- par élève de primaire pour les cours (299 élèves). La location de matériel n'est pas incluse dans ce budget.
Concours scolaires	6 578		299 élèves de 1P à 6P CHF 22.- par élève
Divers	28 240	30 000	expos, spectacles, Noël, joutes, ... y compris transports
1P à 6P	11 960		299 élèves à CHF 40.- par élève
7P à 11VP/VG	11 280		282 élèves à CHF 40.- par élève
Divers	5 000		
Frais de transport	Inclus		
TOTAL	153 818	160 000	

La part communale, répartie entre le degré primaire et secondaire suit la même tendance que le budget. A noter que la répartition entre les communes évolue légèrement, car il y a plus d'élèves à Leysin (+9), tandis qu'il y a une baisse sur Ormont-Dessous (-2) et c'est le statu quo pour Ormont-Dessus. Par conséquent, la Commune de Leysin doit supporter une part proportionnellement plus importante par rapport au précédent budget. D'autant plus que la charge à répartir par rapport au nombre d'élèves représente près de 95% du budget de l' AISOL.

Au vu de ce qui précède, le Comité de direction vous prie, Madame la Vice-Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

**LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ASSOCIATION INTERCOMMUNALE
SCOLAIRE LES ORMONTS - LEYSIN
DANS SA SEANCE DU 26 NOVEMBRE 2024**

Vu le préavis No 2/2024 du 8 octobre 2024 ;

Où le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire ;

Attendu que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

D'adopter le budget 2025 de l'Association Intercommunale Scolaire les Ormonts - Leysin tel que présenté.

Approuvé par le Comité de direction dans sa séance du 8 octobre 2024.

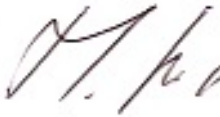
AU NOM DU COMITE DE DIRECTION

Le Président :


Philippe Tauxe



La Secrétaire :


Micheline Nauer

Répondant du Codir AISOL : Philippe Tauxe